

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,  
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
VU l'article R.610-5 du code pénal,  
VU la demande présentée par Madame GERBAUD Françoise - Ruffec - 87160 ARNAC LA POSTE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner des véhicules pour un emménagement Rue de la Font aux Moines, du samedi 30 mars 2019 à 08 h 00 au dimanche 31 mars 2019 à 20 h 00.

**CONSIDERANT** que cet emménagement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.

### ARRETE

- Article 1 :** Cet emménagement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée de cet emménagement, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement des véhicules, Rue de la Font aux Moines (selon plan ci-joint), du samedi 30 mars 2019 à 8 h 00 au dimanche 31 mars 2019 à 20 h 00.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de cet emménagement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que cet emménagement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

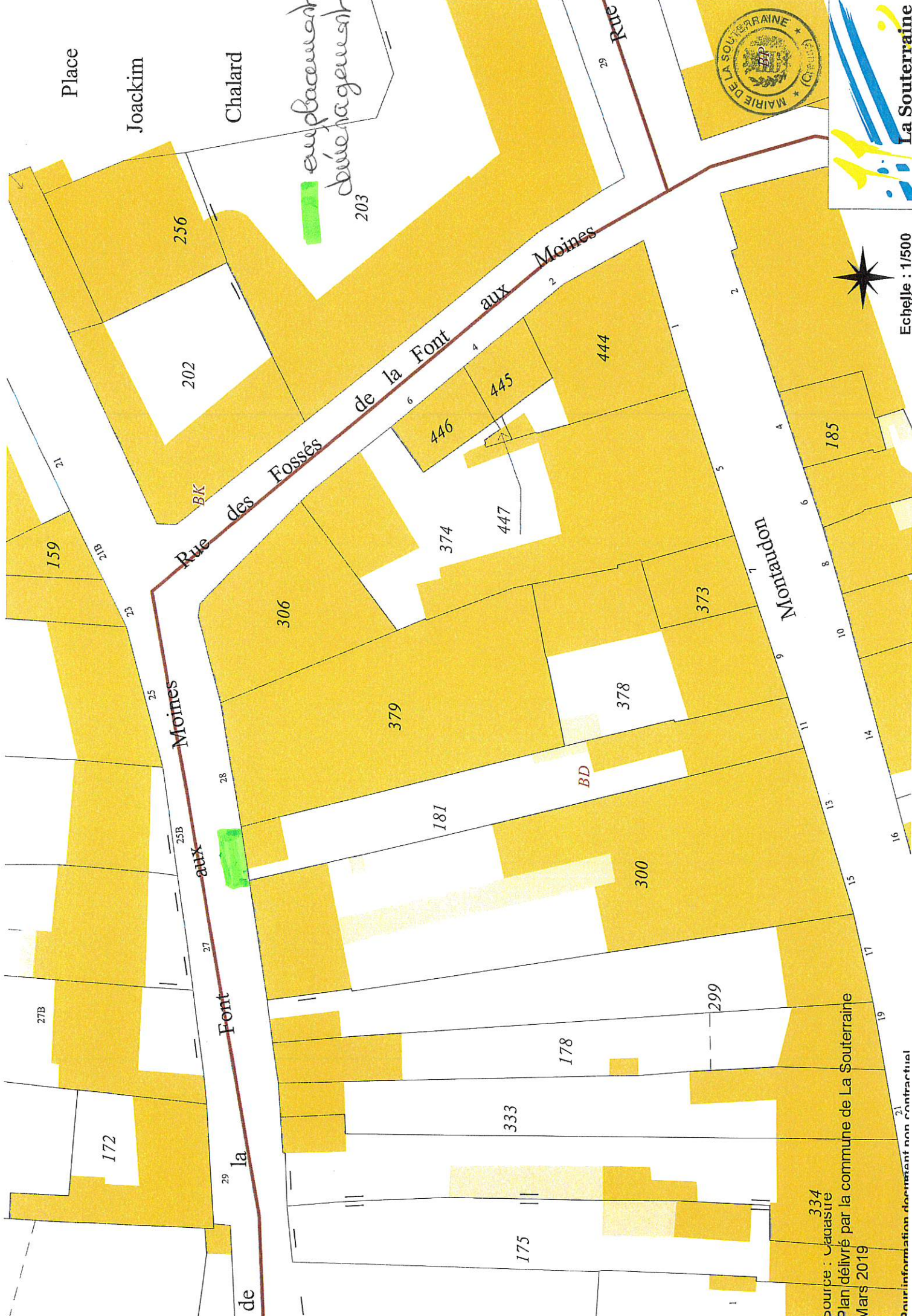
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf.

#### Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Madame GERBAUD Françoise.*

Le Maire,  
  
Jean François MUGUAY





334  
 Source : Cadastre  
 Plan délivré par la commune de La Souveraine  
 Mars 2019  
 Pour information document non contractuel